



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

ADRESSE : 217, chemin Pascal

Il est par les présentes donné aux personnes et organismes intéressés :

**QUE** le propriétaire du bâtiment situé au **217, chemin Pascal**, lot **3 521 605** du cadastre du Québec, a présenté à la municipalité de Brigham une demande afin d'obtenir, en vertu du **Règlement relatif à la démolition d'immeubles (numéro 2023-04)**, l'autorisation de démolir le bâtiment situé à cette adresse.

**QUE** toute personne souhaitant s'opposer à cette démolition doit, dans un délai de **dix (10) jours** suivant la publication du présent avis, soit **au plus tard le 22 mars 2025**, faire connaître son opposition motivée par écrit au greffier de la Ville de Brigham, **Me Pierre Lefebvre**. Cette opposition peut être déposée en personne à l'hôtel de ville, situé au **118, avenue des Cèdres à Brigham**, ou envoyée par courriel à [dg@brigham.ca](mailto:dg@brigham.ca).

**QU'UNE** séance du comité de démolition aura lieu le **24 mars 2025**, à **17 h 30**, dans la salle du conseil de la municipalité de Brigham, située au **118, avenue des Cèdres**.

Donné à Brigham, ce **12<sup>e</sup>** jour de mars de l'an 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,  
Me Pierre Lefebvre